

Commission Administrative Paritaire Nationale des Professeurs de collège, lycée, d'EPS, CPGE, PLP, CPE, PSYEN

La FNEC FP -FO défend vos droits, résiste et revendique en toute indépendance

► L'AUGMENTATION DES SALAIRES, C'EST MAINTENANT ET SANS CONTREPARTIE !

FO exige l'augmentation du point d'indice à hauteur de l'inflation et le rattrapage des 25% du pouvoir d'achat perdus depuis 20 ans.

► POUR LA CRÉATION MASSIVE DE POSTES SOUS STATUT

FO défend le service public pour tous et la laïcité de l'état. Cela passe par un recrutement statutaire dans tous les corps et à hauteur des besoins, par la création de concours exceptionnels et immédiats à Bac +3 et Bac +4 pour les agrégés.

► POUR LA DÉFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

FO exige la réduction des effectifs par classe, le respect de la liberté pédagogique et l'abandon de la gestion managériale des personnels.
FO demande le maintien des CHSCT, la protection effective des personnels à tous les niveaux et à tous les instants.

► POUR LA DÉFENSE DU STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES STATUTS PARTICULIERS

FO défend la fonction publique d'État et les différents statuts qui garantissent l'indépendance de chacun. Pour le respect des disciplines des concours, des spécificités des corps : nous ne sommes pas interchangeables !

► POUR DES CARRIÈRES AU MÊME RYTHME POUR TOUS

FO défend le principe d'un avancement de tous à un rythme régulier permettant de dérouler une carrière sans frein jusqu'au dernier échelon du grade terminal.
FO demande l'abandon de la réforme PPCR avec sa notation clientéliste.

► POUR LA DÉFENSE DU LYCÉE PROFESSIONNEL PUBLIC, LAÏQUE ET SOUS STATUT SCOLAIRE

FO dénonce l'attaque sans précédent contre les LP publics et la mise en concurrence avec l'apprentissage, révélatrices de la volonté de les transformer en CFA territorialisés. Non à la mainmise des entreprises sur les LP, les PLP doivent rester des enseignants fonctionnaires d'État.

► POUR LA DÉFENSE DES DIPLÔMES ET L'ABANDON DE PARCOURSUP

FO exige le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national, anonyme et 1^{er} grade universitaire. Parcoursup exclue des milliers de jeunes de l'accès aux études supérieures. FO demande l'abrogation de la réforme Blanquer du lycée, le retour à des heures de cours disciplinaires et l'abandon du contrôle continu.

► NON AU DÉMANTÈLEMENT DES VIES SCOLAIRES

FO exige le respect des missions statutaires des CPE, et des AED en nombre suffisant.

► NON À L'EXTERNALISATION DES MISSIONS DES PSYEN

FO exige le recrutement massif de PsyEN et le respect de la liberté des pratiques de chacun.

► POUR L'ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

FO combat cette loi qui prive les personnels de tout contrôle sur la carrière et les mutations. Elle territorialise la Fonction publique en créant des inégalités entre les agents.

► POUR LA DÉFENSE DES RETRAITES ET DES RÉGIMES SPÉCIAUX

FO exige le maintien du code des pensions civiles et militaires et des pensions calculées sur la base des 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois. Aucun allongement de la durée de cotisation, non au régime universel par points !

Les 3 étapes du vote FO

Avant de commencer, je m'assure que mon adresse académique est active et que ma boîte mail académique n'est pas saturée. Je la vide le cas échéant.

Pour accéder à la messagerie académique :

- 1 je me connecte au webmail académique (ex : webmail.ac-paris.fr)
- 2 j'entre mon identifiant (nom suivi de l'initiale du prénom ex durantonj)
- 3 je saisis mon NUMEN (mon mot de passe si j'ai remplacé mon NUMEN par un mot de passe)

1

Sur le site, je valide mon espace électeur dès maintenant.

C'est possible jusqu'au moment du vote

Je vais sur le site ministériel :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil>

Je saisis mon identifiant en écrivant mon adresse de messagerie professionnelle.

Je reçois un lien dans ma messagerie académique : je clique sur ce lien.

Je crée le mot de passe de mon choix.

Je saisis une question « défi », parmi les 20 proposées, ainsi que sa réponse

(informations susceptibles d'être utilisées pour le réassort du code de vote)

Il sera possible d'activer son espace électeur jusqu'à la fin de la période de vote.

2

Retrait de la notice de vote avec le code de vote du 7 au 17 novembre

Le retrait de la notice aura lieu sur le lieu de travail contre émargement.

Chaque voix va compter, merci de confirmer à votre syndicat départemental le succès des étapes 1 et 2. Alertez-le en cas de difficulté.

3

Je vote dès le 1^{er} décembre

J'accède à mon espace électeur
à partir du site ministériel

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil

- ▶ mon adresse de messagerie professionnelle
- ▶ mon mot de passe créé à l'étape 1

Je m'identifie avec

- ▶ mon code de vote (qui est sur ma notice de vote)
- ▶ mon mot de passe créé à l'étape 1

Je vote
4 clics sur le logo FO

- 1 vote pour le CSA Ministériel
- 1 vote pour le CSA Académique
- 1 vote pour la CAPN
- 1 vote pour la CAPA, CAPD ou CCP

Si j'ai perdu (ou pas reçu) mon code de vote

Je devrai faire une demande de réassort de mon code de vote. A partir du 1^{er} décembre et pendant la période de vote, dans mon espace électeur créé au 1., en cliquant sur le lien « Consulter les scrutins, les candidatures et voter », je suis redirigé vers une page d'authentification. Je fais ma demande de réassort à partir de cette page. Je fournis mon NUMEN et la réponse à la question « défi » du 1. Je pourrai choisir entre recevoir par SMS ou par mail* le lien me permettant d'accéder à mon nouveau code de vote.

*Pour le réassort, il faudra indiquer une adresse de type « personnelle », pas l'adresse professionnelle. Je recevrai ensuite un lien à usage unique, qui me communiquera un nouveau code de vote. Attention : le temps d'affichage à l'écran de ce nouveau code sera limité, prévoir de quoi le noter.